

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

CARLTON SELECT INVEST (ci-après le « Fonds »)

Ce Fonds est géré par Carlton Sélection

CODE ISIN : Part A – FR0013351228 – EUR – Capitalisation

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

La gestion du Fonds combine l'utilisation de différentes classes d'actifs (monétaire, obligataire, actions, gestion alternative) à travers des investissements en OPCVM et/ou en FIA ou directement en titres vifs.

Sur un horizon minimum de placement de 36 mois, le Fonds a pour objectif de tirer profit de l'évolution de toutes les classes d'actifs grâce à un ajustement de l'allocation respective de chacune de ces classes d'actifs au sein du portefeuille. Ainsi, un objectif de performance annuel de 5,70% nets de frais pourra constituer un élément d'appréciation de la performance du Fonds. La société de gestion rappelle aux souscripteurs potentiels que l'objectif de performance de 5.70% annuel, indiqué dans la rubrique Objectif de gestion, est fondé sur la réalisation d'hypothèses de marché arrêtées par la société de gestion et ne constituent en aucun cas une promesse de rendement ou de performance du Fonds.

Compte tenu de la nature même de la stratégie de gestion qui implique des modifications d'allocation aux différentes classes d'actifs potentiellement significatives dans le temps, le Fonds n'a pas d'indicateur de référence.

Le processus de gestion du portefeuille du Fonds combine une double approche :

5. L'allocation d'actifs globale en termes de produits, de zones géographiques et de styles de gestion, est décidée de façon collégiale au sein d'un comité de gestion mensuel qui s'appuie sur une analyse de l'environnement économique et financier. Elle évolue donc dans le temps.

6. La sélection des OPCVM et/ou des FIA est faite dans le cadre d'un processus de sélection rigoureux qui est basé sur une analyse quantitative puis qualitative des OPC de l'univers d'investissement défini par l'allocation d'actifs préalablement décidée :

- La partie quantitative regroupe une série de filtres mettant en évidence les OPC présélectionnés, ainsi qu'une batterie d'indicateurs statistiques (analyses de performance et de risque) visant à identifier une consistence des performances des OPC dans leur catégorie respective.
- Au terme de cette première analyse, une étude qualitative approfondie est effectuée sur les OPC offrant de façon récurrente les meilleures performances sur des périodes homogènes. Des entretiens réguliers avec les gérants des OPC étudiés permettent d'apprécier la cohérence entre les objectifs, les moyens mis en place et les résultats obtenus par les gestionnaires analysés.

CARLTON SELECT INVEST vise une performance à moyen terme par une allocation discrétionnaire entre les principales classes d'actifs (actions, taux, devises) et zones géographiques (Europe, Amérique du Nord, Japon, pays émergents). L'investissement moyen en parts ou actions d'OPCVM ou de FIA et la répartition entre les différents actifs dépendront des conditions de marché, des opportunités de diversification du portefeuille et seront déterminés de façon discrétionnaire par la société de gestion.

Le Fonds CARLTON SELECT INVEST pourra investir dans des :

- OPCVM et/ou FIA et/ou ETF de droit français ou ouverts à une clientèle non professionnelle de droit étranger, sur toutes les classes d'actifs de 40% à 100% de son actif étant entendu que l'investissement en FIA est limité à 30% sous réserve du respect des 4 conditions définies à l'article R 214-13 du Code monétaire et financier. Ces OPC pourront être gérés par Carlton Sélection ;
- Dans des OPCVM et/ou FIA ouverts à une clientèle non professionnelle autorisés à la commercialisation en France exposés aux pays émergents dans la limite de 40% de l'actif net du fonds ;
- Titres en direct libellés en euro (obligations et TCN) jusqu'à 40% de son actif; la fourchette de sensibilité aux taux d'intérêts est comprise entre -4 et +6. Les titres sélectionnés par Carlton Sélection ne s'appuieront pas exclusivement sur les notations émises par les agences de notations. A l'acquisition, pour être éligibles, les émetteurs devront répondre à une double condition : être noté au minimum BBB- par une des trois principales agences de notation (Standard and Poor's, Fitch, Moody's) ; être noté au minimum 10/20 par la société de gestion. La société de gestion procède à une analyse crédit en interne qui s'appuie sur des critères qualitatifs (positionnement concurrentiel...) et quantitatifs (profitabilité, structure de la dette, qualité des actifs,...). Si la notation interne de Carlton Sélection passait à un niveau inférieur à 10/20, le titre devrait alors être cédé ;
- Actions de sociétés de grande ou moyenne capitalisation figurant dans les grands indices européens (SBF120, DJ STOXX 600 EUROPE, FOOTsie) et américains (Russell 2000, S&P500, Nasdaq Composite, Dow Jones), sélectionnées en fonction de leur valorisation boursière, leurs publications de résultats et/ou leur positionnement sectoriel, jusqu'à 20% de son actif, l'exposition cumulée aux marchés d'actions sera limitée à 60% du portefeuille.
- Titres intégrant des dérivés : Les obligations avec options de remboursement anticipé : le gérant peut avoir recours à ces obligations (« callable », « puttable ») à hauteur maximale de 10% de l'actif net dans une optique d'exposition.
- Dérivés : en couverture, le Fonds pourra investir sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés et/ou organisés, français et/ou étrangers en recourant aux futures et options sur les marchés de taux et/ou crédit et/ou actions et/ou devises dans la limite de 100% de l'actif net.

En directionnel, le Fonds pourra investir sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés et/ou organisés, français et/ou étrangers en recourant aux futures et options sur les marchés de taux et/ou crédit et/ou actions dans la limite de 40% de l'actif net du portefeuille et 20% sur les marchés de devises (autre que l'euro), et ce dans le respect de l'objectif du Fonds.

- L'exposition globale aux devises (autres que l'euro) n'excèdera pas 20% de l'actif du Fonds.
- L'exposition globale n'excèdera pas 100%.

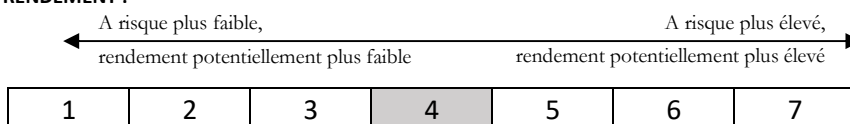
Le Fonds affectera les résultats par capitalisation des revenus.

Les demandes de souscriptions et de rachats se font sur une base quotidienne et sont centralisées chez le dépositaire (CACEIS BANK, 1-3, place Valhubert 75013 Paris), le jour d'établissement J de la valeur liquidative avant 11h30, qui sera calculée en J+1. Le règlement des souscriptions et des rachats se fait trois jours ouvrés suivant le jour d'établissement de la valeur liquidative.

Durée de placement recommandée : 3 ans minimum

Ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant cette période.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT :



Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Fonds. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée à ce Fonds demeure inchangée. Le profil de risque n'est pas constant et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas sans risque. Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Le Fonds se situe au niveau 4 de l'indicateur en raison de sa gestion discrétionnaire et de sa stratégie d'exposition à des produits de taux, à des actions et des devises mises en place de façon discrétionnaire via les instruments financiers à terme sur lesquels il est investi.

Risques importants non pris en compte dans cet indicateur :

- **Risque de crédit** : Une partie du portefeuille peut être investie en OPCVM et/ou FIA détenant des titres de créances ou des obligations émises par des émetteurs privés et / ou dans des titres en directs (Obligations et TCN) jusqu'à 40% de son actif. Ces titres privés, représentant une créance émise par les entreprises, présentent un risque de crédit ou risque de signature. En cas de faillite de l'émetteur ou en cas de dégradation de la notation des émetteurs privés, la valeur des obligations privées peut baisser. Par conséquent, la valeur liquidative de l'OPCVM peut baisser.
- **Risque lié à l'utilisation des instruments dérivés** : l'utilisation des produits dérivés peut entraîner sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative, à la hausse comme à la baisse.
- **Risque de Contrepartie** : le Fonds est exposé au risque de contrepartie résultant de l'utilisation d'instruments financiers à terme. Néanmoins, les instruments négociés à terme le seront sur des marchés réglementés, pour lequel il existe une chambre de compensation et des mécanismes de dépôt de garantie et d'appel de marge qui permettent de réduire considérablement ce risque. Par ailleurs, le Fonds peut également être exposé au risque de contrepartie d'un intermédiaire (dépositaire, conservateur, brokers) auxquels la société de gestion a recours au titre de la gestion de l'OPCVM.

FRAIS :

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du Fonds y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	5,0% TTC maximum
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital.

Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins.

L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur, le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par le Fonds sur une année	
Frais courants	0,89% TTC*

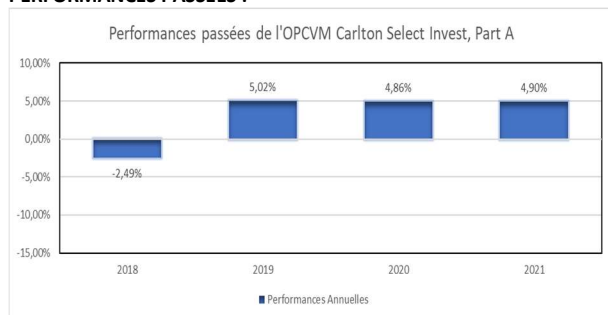
*Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Ce chiffre se fonde sur les frais de l'exercice précédent clos au 31/12/2021. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances	
Commission de surperformance	La commission de surperformance sera égale à 20% TTC au-delà de 5,70%

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer aux pages 9 à 10 du prospectus de cet OPCVM, disponibles sur le site www.carltonselection.fr. Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

PERFORMANCES PASSES :



Les performances passées ne constituent pas une indication fiable des performances futures. Les performances tiennent compte des frais courants prélevés par le Fonds. Le Fonds a été créé en 2010. Les performances passées ont été évaluées en euros. Reprise du Fonds par Carlton Sélection et modification de la stratégie : 9 juillet 2012

INFORMATIONS PRATIQUES :

Dépositaire : CACEIS BANK

Les documents d'information (prospectus / rapport annuel / document semestriel) sont disponibles, en langue française (sous forme de copie papier ou support durable), auprès de : Carlton Sélection 25 rue Montbazan, 33 000 Bordeaux, 05 56 23 17 17, site internet www.carltonselection.fr

La valeur liquidative et autres informations concernant les catégories de parts sont disponibles auprès de Carlton Sélection, 25 rue Montbazan, 33 000 Bordeaux, 05 56 23 17 17, site internet www.carltonselection.fr.

La responsabilité de Carlton Sélection ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Fiscalité :

Le Fonds en tant que tel n'est pas sujet à imposition. Les revenus ou plus-values liées à la détention de parts du Fonds peuvent être taxés selon le régime fiscal de chaque investisseur. En cas de doute, il est conseillé de s'adresser à un professionnel.

Ce Fonds a été agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

Carlton Sélection est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 08/02/2022.